

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

ORPEA

Société anonyme au capital social de 80 867 313,75 €
ayant son siège social 12 rue Jean Jaurès CS 10032, 92813 Puteaux Cedex, France
401 251 566 RCS Nanterre
(la « Société »)

Notification des Administrateurs Judiciaires d'ORPEA S.A. aux porteurs de *Schuldscheindarlehen*, de *Namensschuldverschreibung*, d'obligations simples non sécurisées, d'Euro PP non sécurisés et aux prêteurs bancaires non sécurisés de la Société (Articles L. 626-30, V et R. 626-58 du Code de commerce)

Par jugement du 24 mars 2023, le Tribunal de commerce spécialisé de Nanterre a décidé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée à l'égard de la Société et a désigné :

- la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, dont le domicile professionnel est sis au 176, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200) ; et
- la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Thibaut Martinat, dont le domicile professionnel est sis au 3, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine (92200),

en qualité d'administrateurs judiciaires de la Société (les « **Administrateurs Judiciaires** ») avec mission de surveillance.

Le projet de plan de sauvegarde accélérée de la Société prévoit :

- une modification des droits des actionnaires de la Société, et
- la restructuration de l'endettement financier de la Société et le rééchelonnement d'une partie de ses dettes publiques, fiscales et sociales.

Par avis du 5 avril 2023 inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, en application de l'article R. 626-55 du Code de commerce, les Administrateurs Judiciaires ont avisé les titulaires de créances et de droits nés antérieurement à la date du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée de la Société qu'ils sont des parties affectées par le projet de plan de sauvegarde accélérée et qu'ils sont en conséquence membres d'une classe, en application de l'article L. 626-30 du Code de commerce.

Par la présente, les Administrateurs Judiciaires vous informent des modalités de répartition en classes et de calcul des droits de vote au sein de la classe de parties affectées à laquelle vous appartenez, conformément aux articles L. 626-30, V et R. 626-58 du Code de commerce.

1) Modalités de répartition en classes, critères retenus pour la composition des classes de parties affectées et liste des classes de parties affectées

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-30, III du Code de commerce, il appartient aux Administrateurs Judiciaires de répartir, sur la base de critères objectifs vérifiables, les parties affectées en classes représentatives d'une communauté d'intérêt économique suffisante en respectant les conditions suivantes :

- les créanciers titulaires de sûretés réelles portant sur les biens du débiteur, pour leurs créances garanties et les autres créanciers sont répartis en classes distinctes ;
- la répartition en classes respecte les accords de subordination conclus avant l'ouverture de la procédure et portés à la connaissance des Administrateurs Judiciaires ; et
- les détenteurs de capital forment une ou plusieurs classes.

Les critères objectifs retenus pour constituer les classes ont notamment été :

- la nature des créances : financières, sociales et fiscales ;
- l'existence de privilèges et de sûretés ;
- la typologie des instruments de dette, de capital ou donnant accès au capital.

A cet égard, la liste des classes de parties affectées précisant les critères retenus pour la composition figure ci-dessous :

	Classes de parties affectées	Membres de la classe	Critère de constitution
1	Classe des créanciers sécurisés par le privilège de conciliation	Prêteurs au titre des tranches A1, A2/A3, A4 et B du contrat de crédits syndiqué conclu le 13 juin 2022	Privilège de conciliation, nantissement de 1 ^{er} rang sur les titres de ORESC 25 et CEECSH et cession Dailly de 1 ^{er} rang des prêts intragroupe financés par les tirages des crédits
2	Classe des créanciers sécurisés 1	Prêteurs au titre de la tranche C1 du contrat de crédits syndiqué conclu le 13 juin 2022	Nantissement de 1 ^{er} rang sur les titres de ORESC 25 et CEECSH et cession Dailly de 1 ^{er} rang des prêts intragroupe financés par les tirages des crédits
3	Classe des créanciers sécurisés 2	Prêteurs au titre de la tranche C2 du contrat de crédits syndiqué conclu le 13 juin 2022	Nantissement de 2 nd rang sur les titres de ORESC 25 et CEECSH et cession Dailly de 2 nd rang des prêts intragroupe financés par les tirages des crédits Convention intercréanciers du 28 novembre 2022 stipulant la subordination de la tranche C2 par rapport à la tranche C1
4	Classe des créanciers sécurisés 3	Porteurs d'obligations Euro PP identifiées sous le code ISIN FR0011365634	Obligations garanties par une hypothèque dont le montant est plafonné
5	Classe des créanciers fiscaux et sociaux privilégiés	<p>Direction Générale des Entreprises, pour toute créance née antérieurement à la date du jugement d'ouverture, dont (i) toute créance de redressement fiscal consécutive à des procédures de vérification et (ii) la créance de taxe sur les salaires</p> <p>URSSAF pour toute créance née antérieurement à la date du jugement d'ouverture, dont (i) la part patronale des cotisations sociales et (ii) les sommes dues au titre de la formation continue et la taxe d'apprentissage</p> <p>Organismes de retraite complémentaire (Agirc – Arcco, prise en la personne de B2V Gestion), pour la part patronale des cotisations nées antérieurement à la date du jugement d'ouverture</p> <p>Organismes de complémentaire mutuelle et prévoyance (MMA, AG2R, prises en la personne de Verlingue), pour la part patronale des cotisations nées antérieurement à la date du jugement d'ouverture</p>	Créances fiscales et sociales privilégiées

	Classes de parties affectées	Membres de la classe	Critère de constitution
6	Classe des créanciers publics	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour sa créance de restitution née antérieurement à la date du jugement d'ouverture	Créance de restitution de dotations publiques
7	Classes des créanciers non sécurisés 1	Porteurs de <i>Schuldscheindarlehen</i> et de <i>Namensschuldverschreibung</i> , créanciers bancaires non sécurisés, porteurs d'obligations simples non sécurisées, porteurs d'Euro PP non sécurisés	Dette financière non sécurisée
8	Classes des créanciers non sécurisés 2	Porteurs d'OCEANE	Dette financière non sécurisée au titre de valeurs mobilières donnant accès au capital
9	Classe des actionnaires	Actionnaires	Actionnaires

Par la présente, en application des dispositions des articles L. 626-30 et R. 626-58 du Code de commerce, **les Administrateurs Judiciaires informent les porteurs de *Schuldscheindarlehen*, de *Namensschuldverschreibung*, d'obligations simples non sécurisées, d'Euro PP non sécurisés et les prêteurs bancaires non sécurisés de la Société qu'ils sont membres de la classe de parties affectées n°7.**

2) Arrêté du montant des créances et des droits dont sont titulaires les parties affectées

Les montants des créances pris en compte pour le calcul des voix au sein de chaque classe de parties affectées sont arrêtés par les Administrateurs Judiciaires en application des articles L. 626-30, V, R. 626-56 et R. 626-58 du Code de commerce. Ils correspondent au montant en principal et intérêts jusqu'à la date de maturité contractuelle de chaque créance.

Le tableau ci-dessous indique, sur la base des montants indiqués par la Société et certifiés par les commissaires aux comptes, le montant en principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée. Les intérêts à échoir depuis le jugement d'ouverture jusqu'à la date de maturité contractuelle seront pris en compte pour les besoins du calcul des droits de vote.

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
<i>Prêts bancaires non sécurisés</i>		
1	1038 - EB 45ME - 2016	Contrat de crédit bilatéral en date du 8 décembre 2016 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Banco de Sabadell, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 45.000.000 euros et venant à échéance le 11 décembre 2023
2	1366 - EB 20ME - 2018 (Tranche A)	Contrat de crédit bilatéral en date du 1 ^{er} juin 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et BANK OF CHINA Ltd., succursale de Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 50.000.000 euros et venant à échéance le 31 mai 2024
3	1582 - EB 15 ME - 2019	Contrat de crédit bilatéral en date du 9 janvier 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et KBC BANK, succursale française en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 15.000.000 euros et venant à échéance le 18 janvier 2024
4	1842 - EB 40 ME - 2020	Contrat de crédit bilatéral en date du 27 avril 2020 tel que modifié au titre d'un avenant n°1 en date du 14 novembre 2022 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et HSBC France, en qualité de

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
	Prêteur, d'un montant en principal de 40.000.000 euros et venant à échéance le 27 avril 2026	
5	1961 - EB 10 ME - 2020 Contrat de crédit bilatéral en date du 16 septembre 2020 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et BANCO DO BRASIL AG - FRENCH BRANCH, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 10.000.000 euros et venant à échéance le 18 septembre 2023	1 340 181,09 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
6	1990 - EB 100 ME - 2020 Contrat de crédit bilatéral en date du 22 décembre 2020 tel que modifié au titre d'un avenant n°1 en date du 3 décembre 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et ING BANK N.V., succursale française, en qualité de Prêteur d'un montant en principal de 100.000.000 euros et venant à échéance le 20 décembre 2022 et reportée le 25 mars 2023 par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 20 décembre 2022	39 623 852,72 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
7	2006 - EB 50 ME - 2021 Contrat de crédit bilatéral en date du 12 mai 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Unicredit Bank AG, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 50.000.000 euros et venant à échéance le 12 mai 2026	19 776 914,61 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
8	2009-EB 15 ME - 2021 Contrat de crédit bilatéral en date du 21 juin 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Bpifrance, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 15.000.000 euros et venant à échéance le 31 juillet 2025	4 880 946,49 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
9	2049 - LC 30 ME - 2021 - T6 Contrat d'ouverture de crédit en date du 22 octobre 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et HSBC Continental Europe, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 30.000.000 euros et venant à échéance le 22 octobre 2024	11 475 667,47 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
10	2057 - EB 30 ME - 2021 Contrat de crédit bilatéral en date du 25 novembre 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Arkea Banque Entreprises et Institutionnels, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 30.000.000 euros et venant à échéance le 25 novembre 2029	21 483 252,21 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
Schuldscheindarlehen		
11	766G - SCHULDS CHEIN 6.5 ME - 2014 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 6.500.000 euros arrivant à échéance le 25 juillet 2024 conclu le 22 juillet 2014 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par Société Générale et BNP Paribas S.A	6 678 761,75 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
12	798 - SCHULDS CHEIN 40 ME - 2015 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 13 avril 2015 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 40.000.000 euros arrivant à échéance le 17 avril 2023, arrangé par Société Générale	40 937 609,86 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
13	824G - SCHULDS CHEIN 2M E - 2015 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 2.000.000 euros arrivant à échéance le 21 juillet 2023 conclu le 15 juillet 2015 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale, BNP Paribas et Société Générale	2 016 190,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
14	961E - SCHULDS CHEIN 79.5 ME - 2016 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 30 juin 2016 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 79.500.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2023, arrangé par Société Générale et BNP Paribas	80 264 617,75 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
15	961F - SCHULDS CHEIN 20 ME - 2016 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 30 juin 2016 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 20.000.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2023, arrangé par Société Générale et BNP Paribas	20 255 396,16 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
16	1195 - SCHULDS CHEIN 11 ME - 2017 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 30 juin 2017 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 11.000.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2024, arrangé par Société Générale, Raiffeisen Bank International AG et BNP Paribas	11 106 987,83 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
17	1196 - SCHULDS CHEIN 18 ME - 2017 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 30 juin 2017 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 18.000.000 euros arrivant à échéance le 7 juillet 2025, arrangé par Société Générale, Raiffeisen Bank International AG et BNP Paribas	18 177 021,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
18	1197 - SCHULDS CHEIN 15 ME - 2017 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 30 juin 2017 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 15.000.000 euros arrivant à échéance le 7 juillet 2027, arrangé par Société Générale, Raiffeisen Bank International AG et BNP Paribas	15 154 017,50 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
19	1198 - SCHULDS CHEIN 20 ME - 2017 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 30 juin 2017 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 20.000.000 euros	20 400 967,67 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
	arrivant à échéance le 5 juillet 2027, arrangé par Société Générale, Raiffeisen Bank International AG et BNP Paribas	
20	1302 - SCHULDS CHEIN 18 ME - 2018 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 30 janvier 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 18.000.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2023, arrangé par Société Générale	18 165 321,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
21	1456- SCHULDS CHEIN 40 ME - 2018 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 20 juillet 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 40.000.000 euros arrivant à échéance le 25 juillet 2024, arrangé par BNP PARIBAS, ING et Société Générale	40 284 651,11 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
22	1457 - SCHULDS CHEIN 10 ME - 2018 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 10.000.000 euros arrivant à échéance le 25 juillet 2024 conclu le 20 juillet 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, ING et Société Générale	10 125 972,60 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
23	1458 - SCHULDS CHEIN 48 ME - 2018 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 20 juillet 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 48.000.000 euros arrivant à échéance le 25 juillet 2025, arrangé par BNP PARIBAS, ING et Société Générale	48 357 048,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
24	1459 - SCHULDS CHEIN 35 ME - 2018 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 20 juillet 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 35.000.000 euros arrivant à échéance le 25 juillet 2025, arrangé par BNP PARIBAS, ING et Société Générale	35 517 250,14 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
25	1460 - SCHULDS CHEIN 37.5 ME -2018 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 20 juillet 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 37.500.000 euros arrivant à échéance le 25 juillet 2023, arrangé par BNP PARIBAS, ING et Société Générale	37 913 471,92 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
26	1461 - SCHULDS CHEIN 165 ME -2018 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 20 juillet 2018 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 165.000.000	166 147 602,50 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

	Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
		euros arrivant à échéance le 25 juillet 2023, arrangé par BNP Paribas, ING et Société Générale	
27	1703 - SCHULDS CHEIN 115.5 ME - 2019	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 115.500.000 euros arrivant à échéance le 22 juillet 2024 conclu le 17 juillet 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, LBBW et Société Générale	116 319 472,50 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
28	1704 - SCHULDS CHEIN 4.5 ME -2019	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 4.500.000 euros arrivant à échéance le 22 juillet 2024 conclu le 17 juillet 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, LBBW et Société Générale	4 542 287,67 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
29	1705 - SCHULDS CHEIN 20 ME -2019	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 20.000.000 euros arrivant à échéance le 22 juillet 2026 conclu le 17 juillet 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, LBBW et Société Générale	20 151 900,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
30	1706 - SCHULDS CHEIN 10 ME -2019	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 10.000.000 euros arrivant à échéance le 22 juillet 2027 conclu le 17 juillet 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, LBBW et Société Générale	10 077 616,67 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
31	1707 - SCHULDS CHEIN 10 ME -2019	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 10.000.000 euros arrivant à échéance le 20 juillet 2029 conclu le 17 juillet 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, LBBW et Société Générale	10 080 950,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
32	1744 - SCHULDS CHEIN 40 ME - 2019	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 02 décembre 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 40.000.000 euros arrivant à échéance le 22 juillet 2024, arrangé par BNP PARIBAS, LBBW et Société Générale	40 283 800,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
33 1746 - SCHULDS CHEIN 55 ME - 2019	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 10 décembre 2019 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 55.000.000 euros arrivant à échéance le 22 juillet 2026, arrangé par BNP Paribas, LBBW et Société Générale	55 417 725,00 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
34 1932 - SCHULDC HEIN 16 ME - 2020	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 16.000.000 euros arrivant à échéance le 15 juillet 2025 conclu le 10 juillet 2020 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BBVA, BNP Paribas et Société Générale	16 113 584,89 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
35 1936 - SCHULDC HEIN 148 ME - 2020	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 148.000.000 euros arrivant à échéance le 30 juillet 2025 conclu le 28 juillet 2020 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BBVA, BNP Paribas et Société Générale	149 050 660,22 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
36 1937 - SCHULDC HEIN 5 ME - 2020	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 5.000.000 euros arrivant à échéance le 30 juillet 2026 conclu le 28 juillet 2020 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BBVA, BNP Paribas et Société Générale	5 036 231,39 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
37 1938 - SCHULDC HEIN 5 ME - 2020	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 5.000.000 euros arrivant à échéance le 30 juillet 2027 conclu le 28 juillet 2020 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BBVA, BNP Paribas et Société Générale	5 037 703,61 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
38 1939 - SCHULDC HEIN 10 ME - 2020	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 10.000.000 euros arrivant à échéance le 30 juillet 2027 conclu le 28 juillet 2020 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BBVA, BNP Paribas et Société Générale	10 142 849,32 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
39 1996 -SSD 30 ME - 2021	Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 12 février 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Agricultural Bank of China (Luxembourg) S.A., en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de	30 151 050,00 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
	30.000.000 euros arrivant à échéance le 17 février 2026	
40	2013 - SSD 270 ME - 2021 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 270.000.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2026 conclu le 1 ^{er} juillet 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, Raiffeisen International AG, Société Générale et UniCredit Bank AG	272 421 315,00 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
41	2014 - SSD 12 ME – 2021 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) d'un montant en principal de 12.000.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2026 conclu le 1 ^{er} juillet 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale S.A. Frankfurt Branch, succursale de Société Générale Paris, en qualité de Prêteur, arrangé par BNP Paribas, Raiffeisen Bank International AG, Société Générale et UniCredit Bank AG	12 120 591,78 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
42	2015 - SSD 32.5 ME – 2021 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 1 ^{er} juillet 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 32.500.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2025, arrangé par BNP PARIBAS Raiffeisen Bank International, Société Générale et UniCredit Bank AG	32 798 496,25 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
43	2016 - SSD 32.5 ME - 2021 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 1 ^{er} juillet 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 32.500.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2028, arrangé par BNP PARIBAS Raiffeisen Bank International, Société Générale et UniCredit Bank AG	32 812 579,58 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
44	2017 - SSD 48 ME - 2021 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 1 ^{er} juillet 2021 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 48.000.000 euros arrivant à échéance le 5 juillet 2028, arrangé par BNP PARIBAS, Raiffeisen Bank International AG, Société Générale et Unicredit Bank AG	48 585 731,51 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
45	2067 - SSD 50 ME - 2022 Contrat de prêt (<i>Schuldschein</i>) conclu le 10 janvier 2022 entre la Société, en qualité d'Emprunteur, et Société Générale Frankfurt Branch, succursale de Société Générale S.A. Paris, en qualité de Prêteur, d'un montant en principal de 50.000.000 euros arrivant à échéance le 5 janvier 2027, arrangé par BNP Paribas et Société Générale	50 448 391,67 € (outre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
<i>Namensschuldverschreibung</i>		
46	1709 – NSV - 50 ME - 2019	Certificat de Titre Nominatif (<i>Registered Note</i>) et Modalités du Titre Nominatif (<i>Registered Note</i>) relatif au NSV (<i>Namensschuldverschreibung</i>) conclu le 31 juillet 2019 entre la Société en qualité d'Emetteur et Société Générale S.A. Frankfurt Branch en qualité de Porteur, d'un montant en principal de 50.000.000 euros, portant intérêt au taux de 2,50 % l'an et venant à échéance le 31 juillet 2031
		50 808 219,18 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
47	1839- NSV 40 ME - 2020	Certificat de Titre Nominatif (<i>Registered Note</i>) et Modalités du Titre Nominatif (<i>Registered Note</i>) relatif au NSV (<i>Namensschuldverschreibung</i>) conclu le 20 avril 2020 entre la Société en qualité d'Emetteur et Société Générale S.A. Frankfurt Branch en qualité de Porteur, d'un montant en principal de 40.000.000 euros, portant intérêt au taux de 2,85 % l'an et venant à échéance le 20 avril 2035
		41 055 671,23 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
<i>Emissions obligataires simples non sécurisées</i>		
48	1306 - EO 400 ME - 2018	Obligations émises par la Société le 8 mars 2018 d'un montant en principal de 400.000.000 euros portant intérêt au taux de 2,625 % l'an et venant à échéance le 10 mars 2025, identifiées sous le code ISIN FR0013322187
		400 401 640,00 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
49	2000 - EO 500 ME - 2021	Obligations émises par la Société le 1 ^{er} avril 2021 d'un montant en principal de 500.000.000 € portant intérêt au taux de 2,00 % l'an et venant à échéance le 1 ^{er} avril 2028, identifiées sous le code ISIN FR0014002010
		509 780 800,00 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
<i>Emissions obligataires Euro PP non sécurisées</i>		
50	841A - EO 20 ME - 2015	Obligations émises par la Société le 22 décembre 2015 d'un montant en principal de 20.000.000 euros portant intérêt au taux de 2,568 % l'an et venant à échéance le 22 décembre 2022 reportée le 25 mars 2023 par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 12 janvier 2023, identifiées sous le code ISIN FR0013080173
		20 129 456,00 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
51	841B - EO 6 ME -2015	Obligations émises par la Société le 22 décembre 2015 d'un montant en principal de 6.000.000 euros portant intérêt au taux de 3,144 % l'an et venant à échéance le 22 décembre 2025, identifiées sous le code ISIN FR0013080207
		6 047 547,50 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
52	841C - EO 13 ME - 2015	Obligations émises par la Société le 7 mars 2016 d'un montant en principal de 13.000.000 euros portant intérêt au taux de 3,144 % l'an et venant à échéance le 22 décembre 2025, assimilées aux obligations émises par ORPEA S.A. le 22 décembre 2015 d'un montant en principal de 6.000.000 euros portant intérêt au taux de 3,144 % et venant à échéance le 22 décembre 2025, identifiées sous le code ISIN FR0013080207
		13 103 019,90 € (autre intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

Référence	Descriptif	Montant des créances concernées (principal et intérêts à la veille du jugement d'ouverture)
53 1113 - EO 50 ME - 2017	Obligations émises par la Société le 6 mars 2017 d'un montant en principal de 50.000.000 euros portant intérêt au taux de 2,30 % l'an et venant à échéance le 6 mars 2025, identifiées sous le code ISIN FR0013240827	50 056 557,38 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
54 1119 - EO 150 ME -2017	Obligations émises par la Société le 3 juillet 2017 d'un montant en principal de 150.000.000 € portant intérêt au taux de 2,13 % l'an et venant à échéance le 3 juillet 2024, identifiées sous le code ISIN FR0013262987	152 310 900,00 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
55 1231 - EO 63 ME - 2017	Obligations émises par la Société le 12 décembre 2017 d'un montant en principal de 63.000.000 € portant intérêt au taux de 2,20 % l'an et venant à échéance le 15 décembre 2024, identifiées sous le code ISIN FR0013301942	63 375 927,30 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
56 1942 - EO 40 ME - 2020	Obligations émises par la Société le 6 août 2020 d'un montant en principal de 40.000.000 euros à taux variable venant à échéance le 11 août 2032, identifiées sous le code ISIN FR0013481660	40 242 972,00 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
57 1968 - EO 77 ME - 2020	Obligations émises par la Société le 30 novembre 2020 d'un montant en principal de 77.000.000 euros portant intérêt au taux de 2,564 % l'an et venant à échéance le 30 novembre 2027, identifiées sous le code ISIN FR0014000T41	77 616 623,70 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
58 1983 - EO 60 ME - 2020	Obligations émises par la Société le 18 décembre 2020 d'un montant en principal de 60.000.000 euros portant intérêt au taux de 2,77 % l'an et venant à échéance le 18 décembre 2028, identifiées sous le code ISIN FR00140011S0	60 437 130,00 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
59 1984 - EO 15 ME - 2020	Obligations émises par la Société le 18 décembre 2020 d'un montant en principal de 15.000.000 euros portant intérêt au taux de 3,07 % l'an et venant à échéance le 18 décembre 2030, identifiées sous le code ISIN FR00140011R2	15 121 117,50 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
60 2007 - EO 60 ME - 2021	Obligations émises par la Société le 3 juin 2021 d'un montant en principal de 60.000.000 euros portant intérêt au taux de 2,75 % l'an et venant à échéance le 3 juin 2033, identifiées sous le code ISIN FR0014003P42	61 329 042,00 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
61 2036 - EO 48 ME - 2021	Obligations émises par la Société le 9 août 2021 d'un montant en principal de 48.000.000 euros à taux fixe / taux variable et venant à échéance le 9 août 2029, identifiées sous le code ISIN FR0014004Y16	48 597 043,20 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)
62 2056 - EO 37.5 ME - 2021	Obligations émises par la Société le 25 novembre 2021 d'un montant en principal de 37.500.000 euros portant intérêt au taux de 3,00 % l'an et venant à échéance le 25 novembre 2041, identifiées sous le code ISIN FR0014006MC2	37 866 780,00 € (autres intérêts à échoir de la date du jugement d'ouverture jusqu'à la maturité contractuelle)

3) Modalités de calcul des voix retenues au sein de la classe des créanciers non sécurisés 1

La classe des créanciers non sécurisés 1 statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix détenues par les membres, présents ou représentés, ayant exprimé un vote.

Au sein de la classe, le nombre de droits de vote alloués à chaque créancier est déterminé au prorata du montant de sa créance détenue à l'encontre de la Société, en principal et intérêts (en ce inclus les intérêts à échoir jusqu'à la maturité contractuelle), par rapport au montant total des créances des membres de la classe arrêté par les Administrateurs Judiciaires conformément à l'article L. 626-30, V du Code de commerce.

En application des articles L. 626-30-1 et R. 626-57 du Code de commerce, tout transfert de tout ou partie des créances affectées que vous détenez devra être porté à la connaissance des Administrateurs Judiciaires par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et par courriel à l'adresse suivante : orpea@fhb.eu, copie orpea@is.kroll.com. Le cessionnaire des dites créances ne sera admis à exprimer un vote au sein de la classe qu'à compter de la réception (laquelle ne pourra intervenir après une date de référence qui vous sera communiquée au moment de la convocation au vote) de ladite lettre recommandée avec demande d'avis de réception par les Administrateurs Judiciaires ou de leur confirmation de réception par courriel.

4) Convocation au vote des classes de parties affectées, déroulement du vote, projet de plan

Les convocations au vote sur le projet de plan des classes de parties affectées, les modalités de déroulement de celui-ci et le projet de plan de sauvegarde accélérée seront communiqués ultérieurement par les Administrateurs Judiciaires, conformément aux textes applicables.

5) Modalités de communication électronique avec les Administrateurs Judiciaires

Il est rappelé que toute communication par voie électronique devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : orpea@fhb.eu, copie orpea@is.kroll.com.

Conformément à l'article R. 626-55 du Code de commerce, vaut consentement à la transmission par voie électronique l'utilisation de ces modalités de communication électronique.

Les Administrateurs Judiciaires :

- SELARL FHB (Maître Hélène Bourbouloux)
- SELARL AJRS (Maître Thibaut Martinat)